



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

**BELGIQUE: BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40**

**LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41**

*Publication périodique*

1965 - n° **4**

SOMMAIRE

Pages

Hommage à M. Paul Finet 1

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

Rencontre Euratom-syndicats CISL et CISC des pays de la Communauté ..... 3

La position de l'intersyndicale CISL-mineurs et métallurgistes sur la fusion des exécutifs ..... 3

Un commentaire de la fédération générale de la métallurgie CFDT sur le rapport politique de la Haute Autorité de la CECA 5

Les problèmes européens dans le bilan intérimaire du programme d'action du NVV et du NKV..... 8

CONGRES SYNDICAUX :

- 5è congrès national de la CISL (Italie)..... 9

- 33è congrès de la fédération générale de la métallurgie CFDT (France) ..... 13

- 39è congrès statutaire de la centrale des ouvriers du textile de Belgique (FGTB) ..... 16

- Congrès de la centrale chrétienne du textile et du vêtement (Belgique) ..... 16

- 20è congrès de la fédération des syndicats de cadres de la métallurgie-CGC (France) ..... 18

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :

- Colloque européen des syndicats CISL des transports ..... 20

- Les syndicats CISC demandent la création d'un comité paritaire pour les transports ..... 22

- Propositions du comité européen des syndicats métaux CISL en matière de construction navale dans les pays de la CEE ... 23

- Les problèmes européens discutés par les métallurgistes FO (France)..... 25

- Prise de position de mineurs FO (France) ..... 26

- Une réunion des syndicats d'artistes des pays de la CEE ..... 27

LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN :

- Une interview de M. Mosca, secrétaire de la CGIL (Italie) sur les tâches du syndicat sur les problèmes internationaux ..... 29

II. <u>LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE</u>	
Congrès des équipes familiales ouvrières de la fédération des familles de France .....	32
III. <u>REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE</u> .....	33
IV. <u>BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION</u> .....	47

Paul FINET

Monsieur Paul Finet, membre et ancien président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, est décédé à Luxembourg, dans la soirée du 18 mai 1965.

Toute l'existence du défunt a été consacrée à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et à la promotion sociale du monde du travail dont il était lui-même issu.

M. Paul Finet, né en 1897 dans le bassin industriel wallon de Charleroi, fut en premier lieu un ouvrier métallurgiste qui milita dans l'organisation syndicale, à l'échelon local d'abord, à l'échelon régional ensuite où il assumait la tâche de secrétaire permanent.

Dès 1936, ses qualités de leader et ses compétences sociales lui valurent d'être choisi comme secrétaire national de la Confédération générale du travail de Belgique, au moment où le monde ouvrier belge enregistrait de spectaculaires progrès dans ses conditions de travail.

Après un séjour à Londres pendant la guerre, M. Paul Finet reprit dès 1944 ses fonctions syndicales, jouant un rôle conciliateur éminent au moment de la constitution de la Fédération générale du travail (FGTB) dont il fut secrétaire général jusqu'en 1952.

La carrière de M. Finet s'orienta alors, dans la même fidélité aux objectifs sociaux, vers la scène internationale :

Il fut en effet un des fondateurs et le premier président de la Confédération internationale des syndicats libres jusqu'en juillet 1952. Ensuite, la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée par le traité de Paris, le coopta comme neuvième membre dès son installation en août 1952, sachant que par ce choix, elle intégrait dans le collège un homme de confiance de l'ensemble du monde syndical de l'Europe occidentale.

En tant que membre de la Haute Autorité, M. Paul Finet se consacra tout spécialement aux problèmes du travail, présidant l'organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille; jouant le rôle d'animateur en matière de réadaptation des travailleurs, de construction de logements ouvriers, etc. Un souci dominant de M. Finet était - surtout depuis son discours resté célèbre de 1956 à Aix-la-Chapelle - de doter la profession de mineur d'un statut européen. Le défunt présidait également les commissions

mixtes charbon et acier pour l'harmonisation des conditions de travail.

De janvier 1958 à septembre 1959, M. Finet fut appelé à présider la Haute Autorité elle-même, dans la difficile conjoncture de la crise charbonnière. Il manifesta dans ces fonctions le même souci du sort des travailleurs et des entreprises de base de l'Europe.

Il laisse à tous ceux qui l'ont connu l'image d'un homme fidèle à ses idéaux. Européen et social, tel est le témoignage laissé par le défunt à ses proches, à ses collègues et à ses collaborateurs.

Toute la presse syndicale des pays de la Communauté a rendu hommage à la personnalité de M. Paul Finet, en rappelant l'activité syndicale et l'oeuvre européenne du disparu.

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### RENCONTRE EURATOM-SYNDICATS CISL ET CISC DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

Stresa, 18 et 19 mai 1965

Les 18 et 19 mai, la Commission d'Euratom a rencontré à Stresa les représentants, à l'échelon européen, des syndicats CISL et CISC.

La Commission, représentée par M. De Groot, accompagné de hauts fonctionnaires d'Euratom, a, au cours de ce symposium, recueilli avec intérêt les opinions du monde du travail en ce qui concerne les problèmes soulevés en matière économique et industrielle par l'orientation à long terme de l'énergie nucléaire.

Les représentants syndicaux ont exprimé leur satisfaction à l'égard des perspectives qui se dégagent des études et consultations auxquelles la Commission a procédé. Ils appuient vivement toutes initiatives que la Commission pourrait entreprendre pour faire aboutir lesdites perspectives.

Ils ont estimé nécessaire de poursuivre dans les voies envisagées par la Commission et dans les délais les plus rapides, et ont émis le vœu de pouvoir consacrer en automne un nouvel échange de vues aux implications sociales des actions à entreprendre.

### LA POSITION DE L'INTERSYNDICALE CISL-MINEURS ET METALLURGISTES SUR LA FUSION DES EXECUTIFS

Bruxelles, 14 avril 1965

Le 14 avril dernier la Commission sociale du Parlement européen a rencontré une délégation des syndicalistes CISL et CISC conduite respectivement par M. H. Buitter, secrétaire général du Secrétariat syndical européen CISL, et par M. J. Kulakowski, secrétaire général de l'Organisation européenne de la CISC.

M. Augard, secrétaire général de la Fédération des mineurs FO (France) intervenant au nom de l'Intersyndicale CISL-CECA, a précisé la position de celle-ci de la manière suivante :

## 1. Présence syndicale dans l'Exécutif unique

"L'expérience faite à la CECA prouve que la cooptation directe d'un syndicaliste est la seule désignation valable pour le mouvement syndical. Toute autre désignation est loin d'être satisfaisante".

"Or, il est certain, sauf réaction violente de l'ensemble du mouvement syndical, que la possibilité de cooptation d'un syndicaliste est exclue pour toujours. Cela est d'autant plus navrant que ce sera l'Exécutif de demain qui préparera la fusion des traités".

## 2. Le financement

"Si le bilan de l'activité sociale de la CECA est plus positif que celui de la CEE, cela provient largement du fait que l'institution dispose de moyens propres et en particulier de l'autonomie financière".

"La suppression de la Commission des quatre présidents et l'accroissement des pouvoirs de décisions du Conseil, démontrent bien que, sous le couvert d'une simple mesure administrative, il s'agit d'aligner le traité CECA, dans ce qu'il y a de plus essentiel, sur les traités de Rome, dont la carence sur ce point est aujourd'hui unanimement reconnue. Les dernières difficultés rencontrées pour l'approbation du budget Euratom confirment nos craintes, alors qu'il était si simple de doter le Parlement européen du droit budgétaire pour la partie CECA".

"Nous voudrions également insister sur le fait que la politique sociale et ses résultats sont étroitement conditionnés par des ressources financières propres à l'institution. Sans cela, la politique de recherche, le logement des travailleurs, la réadaptation et la reconversion n'auraient pas été possibles. Vous comprendrez nos soucis, s'il n'y a plus de possibilités pour continuer les recherches, poursuivre la construction de logements ouvriers, enfin poursuivre la politique sociale qu'il a été modestement permis de faire avec le traité de Paris".

"Après avoir été les pionniers de l'Europe, le champ d'expérience d'une grande réalisation, les mineurs ne voudraient pas être les victimes de la fusion de demain. Nous voudrions appuyer nos craintes par un exemple. Si nos renseignements sont exacts, la Haute Autorité a estimé que, pour l'exercice prochain, les prévisions de dépenses de réadaptation seront aussi importantes que les dépenses à ce sujet des sept dernières années. C'est ainsi que, si le taux de 0,20 % n'est pas au moins doublé, toutes les réserves de la Haute Autorité seront épuisées".

"Le Parlement européen, dans de nombreux rapports dans le passé, a souvent trouvé que les initiatives sociales de la Haute Autorité étaient trop timorées; que l'on conçoive nos inquiétudes pour l'avenir si l'Exécutif de demain n'a pas les moyens nécessaires pour réaliser".

"Or, l'article 118 du traité de la CEE ne prévoit qu'une collaboration entre les Etats membres et vers la mi-mars les représentants des gouvernements ont fait savoir que la Commission européenne ne doit prendre aucune initiative sans l'accord préalable et unanime des administrations nationales et cela à tous les stades, que ce soit pour le choix des problèmes à étudier, pour l'exécution des études, pour l'approbation des textes à soumettre au Comité économique et social et au Parlement européen, ainsi que pour l'adoption de recommandations ou d'avis à l'intention des Etats membres".

"Cette position ne nous laisse aucun doute sur la manière dont les Etats membres veulent progressivement réaliser l'"égalité dans le progrès" des conditions de vie et de travail de la main d'oeuvre".

"Pour terminer, nous voudrions vous confirmer que nous nous rallions à votre excellente proposition de résolution; en particulier, nous voudrions confirmer :

- que la fusion des exécutifs doit se traduire dans le domaine social par une égalisation vers le haut;
- qu'un recul quelconque en matière de politique sociale ne serait pas accepté par les syndicats de mineurs et de métallurgistes".

UN COMMENTAIRE DE LA FEDERATION GENERALE  
DE LA METALLURGIE CFDT  
SUR LE RAPPORT POLITIQUE DE LA HAUTE AUTORITE

La Fédération générale de la métallurgie CFDT (France) a publié, dans le "Bulletin du militant", n° 208 de mars 1965, un commentaire sur le Rapport politique de la Haute Autorité.

A propos du chapitre du Rapport traitant de la structure institutionnelle de la CECA, on peut lire notamment :

"Le développement des institutions est vu essentiellement sous les aspects parlementaires classiques. A notre avis, la démocratie réelle dépasse ce cadre. Est-il significatif que l'on ne parle qu'une seule fois



(citation B) du comité consultatif, constitué de représentants de producteurs, travailleurs, utilisateurs et dont l'avis est obligatoire dans certains cas ? La voix des travailleurs ne devrait-elle se faire entendre que par l'intermédiaire du Parlement européen ? A notre avis, le rôle du comité consultatif ou tout organe "représentatif" est sous-estimé par le rapport politique. Pour les syndicalistes, l'existence d'un tel organisme consultatif est très important : jusqu'où irons-nous dans l'institutionnalisation de la représentation et de la consultation syndicale ?"

"La sensibilisation adéquate de l'opinion publique ne peut venir essentiellement du dialogue entre les institutions communautaires. Bien entendu, ce dialogue - lorsqu'il sera connu - aura des conséquences au-delà des cercles d'initiés".

"Nous avons la conviction - poursuit le bulletin - que les études de la CECA et de la CEE sur les coûts salariaux (nous citons un exemple pour ne pas allonger le texte) et que les efforts des services d'information des Communautés, notamment de l'information syndicale, ont touché plus certainement l'opinion publique, et en particulier celle des travailleurs et militants syndicaux, que les discussions et les rapports du Parlement européen et ses échanges avec les exécutifs".

"Cette conception très étroite du "politique" nous paraît ne pas tenir compte des "forces vives" des nations, notamment du syndicalisme et de son rôle dans les institutions européennes. Nous regrettons que la Haute Autorité n'ait pas fait ressortir le rôle d'information propre aux Communautés. A plusieurs reprises, à travers des problèmes économiques et sociaux, le rapport souligne les études effectuées. A notre avis, il ne souligne pas assez l'apport des Communautés dans le domaine des statistiques, de méthodes de prévisions, de la recherche (et les essais d'explications), des phénomènes fondamentaux de la vie économique (concernant ici l'acier, le charbon, le minerai de fer, mais également le contexte général)".

"Pour les militants syndicaux, l'existence et le développement des Communautés posent les questions multiples de la dimension internationale des problèmes et de leurs solutions. Évidemment, cela augmente les complications. Mais ce n'est pas le prétexte de la complexité qui accroîtra l'efficacité de l'action syndicale qui doit s'étendre au domaine international".

"D'une manière générale, le développement des pouvoirs politiques des Communautés européennes pose les problèmes de la diminution des pouvoirs politiques des parlements ou gouvernements nationaux. Quel sera l'avenir des parlements en Europe ? (Nous signalons et recommandons, à titre documentaire, une étude parue sur ce sujet dans "Citoyen 60" de décembre 1964)".

"Nous ne pouvons plus esquiver les problèmes de la nature des pouvoirs européens et des formes des institutions européennes. Les pouvoirs politiques seront-ils purement "coopératifs" (Europe des Patries) ou "supranationaux" (Europe fusionnant les Patries) ? Quels cheminements seront nécessaires pour avancer ?"

Le commentaire de la CFDT-Métaux traite ensuite des chapitres : "Le traité de Paris par comparaison aux traités de Rome" et "Les moyens d'action de la CECA à la lumière de l'expérience". Dans l'ensemble des points développés dans ces chapitres, la CFDT-Métaux approuve les suggestions du Rapport politique de la Haute Autorité.

"En effet - précise l'article - ces propositions constituent le minimum de tout ce qu'il faut sauvegarder en partant de l'expérience de la CECA".

"Notre approbation se place dans la perspective d'une planification démocratique, à l'échelle européenne. Le développement vers cette forme d'organisation de l'économie suppose des méthodes d'approche des problèmes qui soient à la fois globales et par secteurs. Les syndicalistes n'insisteront jamais assez sur les surprises que réservent les méthodes globales qui cachent les inégalités des secteurs. Pour nous, le travail par secteur industriel constitue - tant à l'échelle nationale qu'internationale - un lien d'action particulier, parce qu'il permet d'attaquer les problèmes particuliers au secteur".

"A notre avis, il est également indispensable de définir les secteurs que l'on considère comme les plus importants, dans l'économie européenne d'une part, pour mieux suivre leur comportement, d'autre part pour mieux agir sur lui par une politique économique et sociale conforme aux besoins, aux objectifs poursuivis. De ce point de vue, il s'agit de déterminer les secteurs-clés par lesquels l'intervention de l'autorité supranationale pourra diriger l'évolution économique".

"Dans la même perspective, des règles et des moyens devront être fixés, permettant une élaboration, une décision, l'exécution (et son contrôle) de la politique économique sectorielle et globale".

"D'une manière générale, indiquons encore que, si nous poussons au développement de tous ces moyens techniques, nous ne perdons pas de vue la nécessité du renforcement de la lutte syndicale à l'échelle des institutions européennes. Les syndicalistes devront être capables de dégager des objectifs et moyens d'action communs, imposer des négociations et contrats collectifs, notamment à l'échelle des secteurs industriels européens".

"Tous les militants métaux doivent être de plus en plus conscients de la dimension européenne de nos tâches syndicales. Progressivement, certes, mais systématiquement, nous devons aborder les problèmes et rechercher les solutions indispensables".

LES PROBLEMES EUROPEENS  
DANS LE BILAN INTERIMAIRE  
DU PROGRAMME D'ACTION DU NVV ET DU NKV (PAYS-BAS)

Il y a deux ans, les confédérations néerlandaises NVV et NKV ont établi et publié un programme d'action commune. Depuis cette époque, beaucoup a été réalisé, mais beaucoup reste à faire. C'est la raison pour laquelle les confédérations ont récemment dressé un bilan intérimaire.

Ci-dessous, nous reproduisons le chapitre consacré aux problèmes européens. Le texte du bilan intérimaire a été largement repris dans la presse des organisations syndicales intéressées.

Intégration européenne

"L'élément démocratique à l'intérieur des Communautés européennes et le caractère ouvert de celles-ci se trouvent toujours dans une phase critique. Depuis 1963 à peine un progrès a-t-il été réalisé".

"Dernièrement, la fusion des exécutifs des trois Communautés a été décidée. Les pouvoirs du Parlement européen et du Comité économique et social sont toujours trop limités. Un début très modeste de politique sociale communautaire existe. Dans le domaine de la sécurité sociale, on n'a pas dépassé le stade des études. Quant à l'harmonisation des impôts, on n'a pas encore trouvé une méthode adéquate empêchant une augmentation des charges de ceux qui ont de bas revenus. L'évolution de la politique communautaire des transports est de nouveau en marche (après les propositions des Pays-Bas). Une solution satisfaisante interviendra probablement".

---

Note

La nouvelle adresse du siège de l'Organisation européenne de la CISC est la suivante : 121, rue Joseph II, Bruxelles 4.

Rappelons que le président de l'Organisation est M. A. Cool, et que M. J. Kulakowski en est le secrétaire général.

## CONGRES SYNDICAUX

### 5e CONGRES NATIONAL DE LA CISL (ITALIE)

Rome, du 22 au 25 avril 1965

Le 5e congrès national de la CISL italienne (Confederazione italiana sindacati lavoratori) s'est tenu à Rome du 22 au 25 avril 1965.

Le rapport d'activité a été présenté par M. Storti, secrétaire général de la Confédération, qui a défini la position de son organisation dans le contexte économique et social actuel du pays. En particulier, M. Storti s'est prononcé en faveur d'une politique de programmation économique et il a souligné l'importance de la proposition de la CISL italienne concernant "l'épargne contractuelle" qui constitue un instrument nouveau pour la participation des travailleurs au processus de formation de l'épargne nécessaire au développement économique et à l'orientation de son emploi productif.

En ce qui concerne le problème de l'autonomie du syndicat, M. Storti a réaffirmé le principe de la plus grande distinction entre "sphère syndicale" et "sphère politique" dans un respect réciproque. En outre, la CISL se réserve le droit d'évaluer, cas par cas, l'opportunité de la participation de ses représentants dans les organes législatifs.

Plus de 800 délégués ont participé au congrès, ainsi que plusieurs personnalités politiques et syndicales italiennes et étrangères.

#### Le discours de M. Levi Sandri

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, a salué le congrès au nom de la Communauté. Il a tout d'abord remercié l'organisation syndicale de sa collaboration efficace au niveau communautaire. Après avoir rappelé les principales étapes parcourues dans le processus d'intégration économique de l'Europe, il a affirmé que des progrès substantiels ont également été réalisés dans la politique sociale, notamment dans les secteurs de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, de la sécurité sociale des travailleurs migrants et en matière de politique commune de formation professionnelle. M. Levi Sandri a en outre mentionné l'action menée jusqu'à présent par le Fonds social européen et celle qu'il mènera sur une échelle encore plus large lorsque les nouvelles propositions présentées

- à ce sujet par la Commission seront adoptées par le Conseil de ministres de la CEE. "Toutefois - a-t-il poursuivi - dans le domaine social, en dépit de certaines déclarations de principe solennelles, les négociateurs et les auteurs du traité de Rome, guidés par des conceptions économiques procédant principalement du libéralisme, ont été excessivement prudents comme si l'évolution sociale pouvait et devait découler spontanément des seuls progrès de la production. Cette conception est en contradiction avec l'histoire de tous les pays civilisés. Celle-ci nous enseigne que le progrès social est également la résultante d'initiatives autonomes et d'une action autonome que les gouvernements et les organismes syndicaux des travailleurs et des employeurs ont toujours définies et conduites, naturellement dans le cadre des possibilités économiques".

"Mais un autre motif plus grave d'insatisfaction - a continué M. Levi Sandri - touche aujourd'hui tous les Européens si l'on considère les perspectives qui se présentent en ce qui concerne l'évolution de l'intégration européenne vers des formes d'union politique (...) Nous voyons aujourd'hui resurgir ça et là des poussées nationalistes toujours plus vives et nous entendons parler d'union politique en termes tellement équivoques qu'ils paraissent seulement camoufler les visées d'une nation à l'hégémonie". M. Levi Sandri a ensuite déploré l'attitude de ceux qui voudraient contraindre les institutions communautaires à accomplir des tâches exclusivement techniques et portant sur les seuls secteurs qui procurent de substantiels bénéfices à un pays déterminé. Dans cette situation, tous les efforts doivent être faits par tous ceux qui croient à la nécessité de l'unité européenne pour aider à surmonter les difficultés actuelles. A cet égard, une fonction de premier plan revient au mouvement syndical libre, tant au niveau national qu'au niveau européen, tant sur le plan des problèmes du progrès social que sur celui de la politique générale".

"Au niveau européen - a encore dit le professeur Levi Sandri - nous avons suivi avec un intérêt particulier et nous avons approuvé l'élaboration et la présentation par le secrétariat européen des syndicats libres d'un programme communautaire de revendications engageant toutes les organisations syndicales des Six dans une action commune".

En conclusion, M. Levi Sandri a affirmé qu'au niveau national, l'action du mouvement syndical revêt une importance encore plus grande. En effet, il ne s'agit pas uniquement de mener une action politique syndicale en faveur des réalisations communautaires, mais aussi et surtout d'agir pour créer dans les masses de travailleurs une véritable conscience européenne, afin que la construction de l'Europe unie trouve son fondement le plus solide dans l'adhésion spontanée et consciente des peuples.

M. Colonna di Paliano, membre de la Commission de la CEE, a également participé au congrès.

## Les interventions de MM. Buitter et Rosenberg

Prenant à son tour la parole, M. H. Buitter, secrétaire général du secrétariat européen de la CISL, a informé les délégués de l'intention du secrétariat de proposer au prochain congrès de la CISL internationale de confier la présidence de cette organisation au secrétaire général de la CISL, M. Bruno Storti. "A cet homme - a dit M. Buitter - qui est l'un des plus aptes à assumer cette tâche immense, nous assurons notre appui total, non seulement le nôtre mais également celui, nous en sommes certains, de tous ceux qui veulent collaborer avec la CISL internationale à la construction d'un syndicalisme libre dans un monde de paix et de progrès social".

Après avoir défini les aspects particuliers de l'engagement syndical à l'intérieur de la Communauté européenne, M. Buitter a déclaré : "Notre action nous a permis d'accomplir ces derniers jours une étape d'une importance fondamentale pour la vie des syndicats européens : l'élaboration d'un programme d'action commune. Tous les syndicats démocratiques des pays de la Communauté se sont en effet engagés à lutter sur le plan national et européen pour atteindre des objectifs communs et concrets. Ces objectifs sont : le plein emploi dans le contexte d'une programmation économique, la réduction de la durée du travail à 40 heures hebdomadaires réparties sur cinq jours avec maintien intégral du salaire, l'augmentation de la durée des congés et le versement de primes de vacances qui permettent aux travailleurs de bénéficier réellement des congés".

M. L. Rosenberg, président du DGB (Allemagne), a consacré une grande partie de son discours aux problèmes européens. "Voulons-nous construire - s'est-il demandé - une Europe nouvelle ? Nous, c'est-à-dire les syndicats des six pays de la Communauté, nous avons engagé toutes nos forces pour construire cette Europe. Nous voulons cette Europe, mais quelle Europe voulons-nous ? Nous voulons une Europe qui soit le bastion de la liberté, de la démocratie, des droits et de la dignité humaine et de la justice sociale. Nous ne voulons pas payer l'addition des stupidités nationales et nationalistes. Nous ne voulons pas payer l'addition des méthodes capitalistes du siècle passé. Nous ne voulons pas qu'en Europe subsistent des foyers de misère et d'injustice sociale et des germes de dictature. Nous voulons une Europe nouvelle. Une Europe qui fasse briller d'une lueur nouvelle les grandes traditions éternelles de l'Occident ; la tradition de l'humanisme, de la dignité humaine, de la liberté et du droit. Nous voulons une Europe où personne n'opprime et n'est opprimé. Une Europe où tous aient des possibilités et des droits égaux. Une Europe où la multiplicité des talents et des traditions soit mise en commun pour accroître le bonheur de tous".

"L'amour pour la patrie et le peuple - a poursuivi Rosenberg - auquel chacun appartient doit devenir une partie de l'amour pour tous les autres peuples et pays de cette Communauté et du dévouement à leur bonheur".

Rosenberg a ensuite affirmé que "le programme d'action commune des syndicats des six pays, fixé d'un commun accord et que nous réaliserons en commun, tend également à ce but. C'est là notre tâche et nous devons prouver que tout ceci est possible dans la liberté et par la libre décision démocratique. Pouvons-nous assumer cette tâche si nous sommes désunis ? Pouvons-nous la réaliser si nous sommes faibles et si nous dispersons nos forces ? D'autres le feront-ils pour nous ? Voulons-nous espérer que d'autres appuieront les demandes des travailleurs ? Ne savons-nous peut-être pas combien sont forts et unis ceux qui veulent construire pour eux une autre Europe ?"

"Ceux d'entre vous - a conclu le président du DGB - qui avec votre éminent secrétaire général, notre ami et collègue Bruno Storti, qui, comme nous l'espérons, sera bientôt président de la CISL internationale, travaillent et luttent à Bruxelles et ailleurs pour cette conception de l'Europe savent combien notre cohésion est nécessaire et combien notre unité est indispensable".

Ont pris également la parole au cours des travaux, MM. O. Becu, secrétaire général de la CISL internationale, W. Schevenels, secrétaire général de l'ORE-CISL et des représentants des organisations syndicales soeurs d'Europe, d'Afrique, des USA et d'Israël.

#### La motion finale

Le congrès a adopté une résolution dont nous reprenons la partie concernant les problèmes européens. Elle affirme textuellement :

"En ce qui concerne l'action à entreprendre vis-à-vis de la CEE, on souligne en premier lieu la nécessité d'une présence plus marquée et d'une consultation plus systématique des syndicats pour les initiatives visant à influencer sur la politique économique de la Communauté, notamment la politique à moyen terme; on souligne encore qu'il est nécessaire que la politique sociale de la Communauté soit directement liée aux objectifs fixés par l'article 2 du traité de Rome qui visent à atteindre un développement économique et social harmonisé, en favorisant une politique active du marché du travail au niveau communautaire; on demande enfin un appui constant aux initiatives visant à réaliser l'unité politique européenne, grâce au renforcement du pouvoir législatif du Parlement européen à élire au suffrage direct et du pouvoir exécutif de la Commission; on approuve le contenu du programme d'action des syndicats des six pays comme première amorce d'une action syndicale au niveau supranational".

## Le bureau confédéral

M. Bruno Storti a été réélu secrétaire général de la Confédération. Le bureau confédéral issu du congrès est composé de la manière suivante :

Secrétaire général : B. Storti  
Secrétaire général adjoint : D. Coppo  
Secrétaires confédéraux : P. Cavezzali, B. Armato, V. Scalia, C. Cruciani  
Vice-secrétaires confédéraux: G. Baldini, A. Fantoni, I. Marccone

### 33e CONGRES DE LA FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE - CFDT (FRANCE)

Vincennes, 10 et 11 avril 1965

Le 33e congrès de la Fédération de la métallurgie CFDT (CFTC), tenu à Vincennes les 10 et 11 avril, a réuni près de 400 délégués, des représentants syndicaux étrangers et des observateurs.

M. Jean Maire, secrétaire général de la Fédération, a présenté le rapport "activités et perspectives". Il a insisté tout d'abord sur l'évolution de la CFTC et le rôle joué par la Fédération de la métallurgie, en soulignant la place de la Fédération dans le syndicalisme français et le résultat des élections professionnelles dans la métallurgie. En ce qui concerne l'unité, si la Fédération de la métallurgie est pour l'unité, on ne peut oublier qu'il y a deux conceptions fondamentales opposées, celle de l'indépendance et de l'autonomie du syndicat, et celle de la subordination du syndicalisme à un parti ou à l'Etat.

Après avoir passé en revue l'activité et la composition du secrétariat fédéral, les problèmes de la formation des cadres, des femmes et des jeunes, J. Maire a abordé l'action revendicative en fonction du but que s'est fixé la Fédération de la métallurgie : "Celui - a-t-il précisé - d'une transformation révolutionnaire en vue d'instaurer une véritable démocratie, face au néo-capitalisme, à l'Europe et au gaullisme".

M. Maire a également donné des indications sur l'action internationale menée par la Fédération; celle-ci a trait aux institutions européennes, aux relations avec les organisations syndicales d'autres pays dans le sein de la CISC mais aussi avec des organisations telles que la Fédération italienne de la métallurgie (FIM-CISL). Selon le rapporteur, la Fédération de la métallurgie CFDT entend développer son action internationale dans le cadre de son affiliation internationale et en priorité avec la FIOM (CISL).



M. André Soulat, secrétaire fédéral, a présenté le rapport sur la révision des statuts de la Fédération, en commentant les modifications les plus importantes qui sont proposées par le Conseil fédéral. L'adhésion à la CFDT est admise à l'unanimité, et une très large majorité adopte le nouveau titre proposé, c'est-à-dire : Fédération générale de la métallurgie (FGM-CFDT). Les congrès fédéraux se tiendront dorénavant tous les deux ans.

Le rapport sur les tâches d'organisation a été présenté par M. L. Zilliox.

Pour les délégations étrangères sont intervenus :

- M. R. Javaux, secrétaire général de la centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique, qui a pris la parole au nom des délégations présentes au congrès, affiliées à la Fédération internationale de la métallurgie (CISG). Il a insisté sur les nouvelles dimensions, notamment européennes, du syndicalisme face à un capitalisme qui n'a pas de frontières. Le syndicalisme doit être internationaliste, non seulement en paroles, mais aussi et surtout dans les faits.
- M. F. Castrezzi, secrétaire national de la FIM-CISL (Italie), a apporté le salut de son organisation et a également insisté sur la dimension internationale de la lutte revendicative. Partant de la richesse des contacts réalisés entre la FGM-CFDT et la FIM-CISL, il a montré la nécessité de développer au maximum les relations syndicales internationales.
- M. Grandani, mandaté par le secrétariat national de l'union générale des travailleurs algériens, a également salué le congrès.
- M. E. Descamps, secrétaire général de la CFDT, s'est également adressé au congrès et, définissant les responsabilités de la CFDT au plan international, a notamment déclaré : "Notre confédération doit poursuivre ses efforts pour un désarmement général simultané et contrôlé. En Europe, pour atteindre nos objectifs syndicaux, il faut réaliser, au niveau des groupes, des trusts, des branches d'industrie, des liaisons internationales syndicales. Il faut opposer à la politique de ces groupes économiques et financiers, une politique syndicale cohérente".

Le discours de clôture du congrès a été prononcé par M. Pierre Jeanne.

Parmi les résolutions adoptées par le congrès, nous reproduisons celle relative aux problèmes européens :

"Considérant

- le développement de l'intégration économique européenne;

- le retard des organisations syndicales dans l'action coordonnée et la réalisation d'objectifs communs;
- et devant l'essor des multiples organisations patronales,

"Le congrès fédéral

- insiste particulièrement sur la nécessité de réaliser les objectifs sociaux et de paix inscrits dans les traités;
- condamne les buts et méthodes capitalistes d'organisation de l'économie européenne qui se traduisent par des problèmes d'emploi et de pertes de salaires".

"Dans l'immédiat, le congrès considère comme particulièrement nécessaire :

- a) l'établissement d'une planification démocratique au niveau européen;
- b) l'élaboration des mécanismes européens de négociations notamment en vue de l'établissement de contacts collectifs par secteurs industriels".

"Le congrès insiste sur l'impérieuse nécessité d'institutionnaliser la consultation des organisations syndicales et sur l'expression du droit syndical au sein des institutions européennes. Les tâches les plus urgentes des organisations syndicales nationales et internationales sont :

- a) l'élaboration d'objectifs et de moyens d'action aboutissant à des activités communes;
- b) le renforcement des liaisons syndicales dans les secteurs industriels, les trusts et les sociétés d'exploitation internationales;
- c) la défense du travailleur, quels que soient sa nationalité et le pays où il exerce son emploi".

La nouvelle Commission exécutive élue par le congrès se présente de la manière suivante :

Président	: J. Lannes
Secrétaire général	: J. Maire
Secrétaires fédéraux	: R. Carême, P. Jeanne, J.P. Mircier, J. Rose, A. Soulat, L. Zilliox (trésorier fédéral)
Membres de la CE	: E. Bailleul, A. Mercier, A. Moutet, B. Loiseau, J. Bluet

Le secrétariat fédéral est composé du secrétaire général et des secrétaires fédéraux.

39e CONGRES STATUTAIRE DE LA CENTRALE  
DES OUVRIERS DU TEXTILE DE BELGIQUE (COTB-FGTB)

Mariakerke, 24 et 25 avril 1965

Le 39e congrès statutaire de la centrale des ouvriers du textile de Belgique s'est déroulé à Mariakerke, les 24 et 25 avril dernier, en présence de plusieurs centaines de délégués de l'industrie textile de toutes les régions de Belgique, de nombreuses personnalités belges et étrangères ainsi que des représentants de la plupart des organisations syndicales existant en Europe occidentale.

M. M. Lefèvre, président national de la COTB, a introduit la discussion par la présentation du rapport moral et administratif. Il a notamment signalé que l'octroi d'avantages nouveaux au personnel de l'industrie textile a été favorisé par la pénurie de main-d'oeuvre, et que les salaires des femmes avaient été augmentés sensiblement grâce à l'article 119 du traité de Rome créant la Communauté économique européenne.

Le rapport moral ainsi que le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Le congrès a réélu M. M. Lefèvre et M. F. Goethals dans leurs fonctions.

CONGRES DE LA CENTRALE CHRETIENNE  
DU TEXTILE ET DU VETEMENT (BELGIQUE)

Gand, 10 avril 1965

La centrale chrétienne du textile a tenu, le 10 avril 1965, son congrès à Gand. Plus de 1.000 délégués syndicaux ont pris part aux assises de ce congrès, ainsi que de nombreuses personnalités belges et des délégations étrangères.

Les travaux étaient dirigés par M. Van Weesemael, président de la centrale, qui compte plus de 120.000 membres. Ensuite, M. Fruru, secrétaire général, a introduit la discussion du rapport général, en attirant l'attention sur l'évolution économique qui, ces derniers temps, a influencé la

situation du textile belge, dans lequel le chômage a réapparu. Le chômage s'est manifesté depuis septembre dernier. "Il faut donc - a insisté M. Fruru - songer par priorité au sauvetage de l'industrie textile belge, qui doit s'adapter à l'Europe, créer des bureaux de vente communs, renoncer au conservatisme qui rend encore des patrons timorés".

M. Cool, président de la CSC, a prononcé le discours de clôture. Revenant sur la question du chômage, il a notamment déclaré que son organisation n'acceptera pas et ne permettra pas que le gouvernement accepte le chômage. "La solidarité - a-t-il ajouté - entre tous les travailleurs doit être affermie" et il a dénoncé le danger d'un certain corporatisme qui accepte des disparités excessives de salaires. "Les solutions à ces problèmes - a déclaré M. Cool - sont attachées à des accords internationaux. Dans le textile, on lutte trop facilement sur deux fronts : entre les Six et les Six ensemble contre le monde".

A l'issue des travaux plusieurs résolutions ont été adoptées. A propos de la situation économique de l'industrie, le congrès a exprimé sa volonté d'insister, entre autres, auprès du gouvernement, afin qu'il mette tout en oeuvre pour que la position concurrentielle de l'industrie textile, la deuxième industrie de Belgique, soit sauvegardée par des mesures sur le plan intérieur ainsi que sur le plan extérieur, lors de négociations extrêmement importantes comme le Kennedy round.

Dans le domaine des relations, le congrès est conscient "que les conditions de vie des travailleurs de l'industrie textile et du vêtement de Belgique sont liées, dans une mesure toujours croissante, à l'évolution économique et sociale dans le monde, et spécialement dans la CEE". Pour cette raison il est nécessaire de continuer à stimuler et à étayer les travaux et actions de la Fédération internationale des syndicats chrétiens dans les entreprises textiles et de l'habillement.

Pour ce qui est des résolutions particulières, pour les différents secteurs, le congrès a revendiqué : la réalisation du principe "salaire égal pour un travail équivalent", dans tous les secteurs où, en ce moment encore, ce principe n'est pas encore entièrement ou même partiellement réalisé, et cela, conformément aux dispositions de l'article 119 du traité de Rome et des décisions du Conseil de ministres de la CEE. Pour l'industrie de la confection, le congrès a demandé une nouvelle classification dans toutes les branches de l'industrie, qui doit comprendre toutes les fonctions existantes et qui doit être conforme aux dispositions de l'article 119 du traité de Rome, et aux décisions du Conseil de ministres de la CEE.

Une résolution a été également consacrée aux problèmes des frontaliers travaillant aux Pays-Bas et en France.

20e CONGRES DE LA FEDERATION DES SYNDICATS  
DE CADRES DE LA METALLURGIE - CGC (FRANCE)

Nantes, 24 et 25 avril 1965

Le 20e congrès de la Fédération des syndicats de cadres de la métallurgie, affiliée à la Confédération générale des cadres, s'est déroulé à Nantes, les 24 et 25 avril 1965, sous la présidence de M. Robert Gondouin.

Au cours de ce congrès, M. A. Malterre, président de la CGC, a prononcé une allocution dans laquelle il a traité des problèmes du syndicalisme de cadres, et de la situation économique et sociale. Abordant la situation économique, M. Malterre a indiqué que sur le plan des prix, on peut espérer que les prix industriels sont stabilisés. "Il en est différemment - a-t-il précisé - des prix agricoles, qui doivent augmenter en conséquence de la politique agricole commune prévue dans le cadre du Marché commun. Quant aux prix des services, ils continuent à augmenter, ne serait-ce que parce que l'Etat donne lui-même le mauvais exemple de l'augmentation des tarifs. Nous avons cependant la satisfaction de constater que nos prix montent moins vite que ceux des pays voisins. Mais il est urgent de relancer la croissance économique". Et, à cet égard, le président de la CGC constate qu'"aucun élément de relance n'apparaît, tant en ce qui concerne la demande intérieure ou extérieure que les investissements. Or, il est très grave que ceux-ci soient sacrifiés à un moment où les concurrents du Marché commun connaissent des taux d'expansion plus élevés que les nôtres (5 à 6 % pour l'Allemagne fédérale, alors que nous ne pouvons qu'escompter une augmentation de notre produit brut de 2,5 %)".

M. R. Gondouin, président de la Fédération des syndicats de cadres de la métallurgie, a présenté le rapport moral. Il a insisté, entre autres, sur le rôle important joué par le délégué des syndicats de cadres de la métallurgie, M. Robert, au comité consultatif de la CECA, ce qui lui a valu d'être élu président de la commission des projets de recherche et cela sur proposition des autres délégués ouvriers de la CISL et de la CISC. M. Gondouin a également indiqué que les rencontres entre cadres des pays du Marché commun, au sein de l'internationale de cadres des industries métallurgiques, créée depuis bientôt 15 ans à l'initiative des syndicats des cadres de la métallurgie de France, se continuent favorablement.

A l'issue de ce congrès, le Conseil fédéral a procédé à l'élection du bureau de la Fédération, qui se trouve constitué de la façon suivante :

Président d'honneur	: M. Havard
Président	: R. Gondouin
Vice-présidents	: A. Lecompte, E. Hervouet
Secrétaire général	: G. Hamard
Secrétaire général adjoint	: E. Lemoine
Trésorier	: P. Bach
Trésorier adjoint	: H. Benoit-Guyod
Secrétaire à la propagande	: J. Luzuric

PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

COLLOQUE EUROPEEN  
DES SYNDICATS CISL DES TRANSPORTS

Bonn, 17 mai 1965

Le comité syndical des transports de la Communauté, qui groupe les syndicats des transports (ITF-CISL) organisés à l'échelon des Six, a tenu, le 17 mai à Bonn, un colloque européen sur les transports dans la CEE.

A cette réunion ont pris part les dirigeants et les représentants des organisations des employeurs et des travailleurs de tous les modes de transports ainsi qu'un grand nombre de personnalités et d'experts du secteur.

Au cours du colloque, M. L. Schaus, membre de la Commission de la CEE, a fait un exposé sur les "Perspectives de la politique commune des transports dans l'optique de la Commission". Auparavant, M. H.C. Seebohm, ministre fédéral des transports, avait parlé des "Problèmes de la politique commune des transports dans l'optique du Conseil de ministres et dans l'optique nationale".

Le discours de M. Schaus

M. L. Schaus, membre de la Commission de la CEE, a tout d'abord rendu hommage à la coopération des syndicats à l'intégration européenne et, en particulier, à l'intégration dans le domaine des transports. En ce qui concerne cette dernière "il s'agit de créer - a dit M. Schaus - un marché commun des transports avec des conditions de concurrence à l'abri des distorsions et de préserver le marché commun des marchandises des perturbations dans le domaine des transports". Dans le cadre de ses considérations sur l'application du droit communautaire en vigueur, M. Schaus a signalé en particulier les travaux visant à supprimer les discriminations en matière de prix de transport et les tarifs de soutien injustifiés. Il a vivement regretté que les délibérations sur les propositions de la Commission déjà présentées en 1963-64 en matière de politique des transports aient dû cheminer si longuement. Celui qui voit déjà un danger à demander que les ministres de l'économie ou les ministres des affaires étrangères interviennent dans la politique des transports ne devrait pas oublier qu'à l'avenir le déséquilibre entre des marchés de marchandises plus ou moins complètement intégrés et des marchés de transport non intégrés pourrait devenir toujours plus grand. Il faut à tout prix éviter qu'on fasse un jour de la politique agricole ou industrielle sur le dos de l'économie des transports. Au reste, pour instaurer un marché commun axé sur la division du travail, il faut aussi chercher une conciliation des intérêts que les Etats membres

portent aux diverses branches de l'économie. C'est ainsi qu'il existe aussi des pays où l'équilibre de la balance des paiements dépend d'une façon toute particulière de l'exportation de service des transports.

M. Schaus voit un progrès dans l'adoption par le Conseil des propositions de la Commission concernant l'harmonisation des conditions de concurrence dans les transports ferroviaires, routiers et fluviaux et le contingent communautaire dans les transports routiers internationaux de marchandises. Cependant, il a déploré que pour la décision sur le contingent communautaire il y ait encore synchronisation avec les propositions de la Commission qui n'ont toujours pas eu de suite concernant la politique des prix. Pour l'harmonisation et l'admission aux transports routiers de marchandises il est maintenant décisif d'appliquer dynamiquement et de continuer à développer les régimes adoptés. Surtout les délais formels doivent être respectés par toutes les institutions de la Communauté.

Pour terminer, M. Schaus s'est arrêté en détail aux difficultés de la politique des prix pour les transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. La Commission a considéré que sa proposition visant à instaurer pour ces modes de transport un système de prix minima et maxima (tarification à fourchettes) est économiquement raisonnable et politiquement acceptable. Le Parlement européen ainsi que de nombreux milieux économiques et les syndicats également l'ont renforcée dans cette opinion. Enfin, tous les gouvernements intéressés ont donné aussi à entendre qu'ils voient dans l'institution d'un système de tarification à fourchettes une solution satisfaisante pour des secteurs très substantiels de l'économie des transports. Finalement, un accord a échoué devant l'attitude du gouvernement néerlandais dans la question de la navigation rhénane. Aujourd'hui encore la Commission s'en tient aux considérations économiques qui ont été à la base de sa proposition. "Mais, politiquement, nous sommes dans l'impasse : notre proposition n'a aucune chance de recueillir l'unanimité au Conseil. Sans doute ne sera-t-il pas davantage possible d'obtenir ici une décision à la majorité qualifiée, que le traité admet en principe à compter du 1er janvier 1966".

La Commission espère - a conclu M. Schaus - que les gouvernements des Etats membres exposeront eux aussi concrètement à la prochaine rencontre du Conseil leurs idées en matière de politique des prix pour l'économie des transports. Il ne s'agit pas seulement d'un optimisme qui fait espérer un accord. "La Communauté économique européenne est condamnée à réussir - même lorsqu'il s'agit des prix de transport de la navigation intérieure".



## La réunion syndicale du 18 mai 1965

Les travaux se sont poursuivis le 18 mai, en séance syndicale, sous la présidence de M. Ph. Seibert, président du comité syndical des transports de la Communauté (ITF-CISL) et président du syndicat des cheminots allemands (GdED).

Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, on y affirme que "les syndicats considèrent l'intégration du secteur des transports comme une condition essentielle d'un sain développement de l'intégration européenne; les syndicats des transports dénoncent cependant le danger qu'il y aurait à voir l'intégration dans le secteur des transports sous le seul angle économique, sans qu'il soit suffisamment tenu compte des intérêts des travailleurs des transports. L'application des mesures envisagées pour l'assainissement des différents modes de transport ne peut plus être reculée".

Le comité syndical des transports (ITF-CISL) a également adopté deux résolutions, adressées à la Commission de la CEE, qui soulignent :

1. la nécessité de procéder incessamment à un examen objectif de la situation du marché dans la navigation rhénane internationale;
2. l'intérêt des syndicats aux travaux actuellement en cours en matière de normalisation des comptes des administrations des chemins de fer.

### LES SYNDICATS CISC DEMANDENT LA CREATION D'UN COMITE PARITAIRE POUR LES TRANSPORTS

Comme nous l'avons signalé dans le n° 1/65, page 6, des "Informations", le comité européen des transports CISC, a adopté, lors de sa réunion du 29 octobre 1964 à Paris, une note dans laquelle le comité demandait que les partenaires sociaux, et en particulier les organisations des travailleurs des transports, soient associés aux travaux d'harmonisation sociale dans ce secteur. "A cet effet - affirmait la note - la création d'un comité paritaire tel qu'il fonctionne déjà dans le secteur de l'agriculture, au niveau de la CEE, s'avèrera indispensable".

Dans son numéro de mars 1965, "transport", organe de la fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports, précise cette demande de la façon suivante : "Les participants à la table ronde sur la politique sociale dans les transports, convoquée en décembre 1963, s'étaient prononcés presque unanimement en faveur de cette consultation. Nous estimons que la création d'un organe permanent, tel qu'il fonctionne déjà pour le secteur des salariés de l'agriculture, constitue la

Formule de consultation la plus appropriée et aussi la plus efficace. L'institution de "groupes de travail ad hoc" ne peut être retenue étant donné que cette formule n'offre pas aux partenaires sociaux la garantie d'être consultés systématiquement sur tous les vrais problèmes sociaux.

"La question essentielle qui se pose à ce propos est celle-ci : Convient-il d'associer d'une façon permanente les représentants des gouvernements ? Compte tenu notamment des relations étroites existant dans la plupart des pays entre les gouvernements et les administrations des chemins de fer, le groupe de travailleurs avait défendu à la table ronde précitée l'idée de la "composition tripartite" qui avait trouvé le plus d'adhérents à la réunion préparatoire du groupe tenue la veille. Depuis lors, un certain revirement a pu être constaté et plus nombreux sont devenus ceux qui estiment qu'à l'instar de ce qui se produit actuellement dans nos différents pays, les problèmes sociaux devront faire l'objet de négociations paritaires, c'est-à-dire entre travailleurs et employeurs, également à l'échelon de la CEE. Dans cet ordre d'idées, nous estimons qu'en principe l'organe consultatif devra être de composition bipartite, en n'excluant pas pour autant la possibilité de créer des "commissions de travail tripartites ad hoc" chargées d'examiner certains problèmes qui ne peuvent être résolus sans la coopération des gouvernements. Nous pensons ici notamment au problème fondamental du contrôle de la durée du travail et des repos, etc (...)

Nous estimons qu'il y a lieu de créer un comité paritaire par mode de transport et un comité central où siègeront des représentants des trois modes de transports. Il importerait chaque fois de consulter à la fois le comité du mode de transport intéressé (ou des modes de transport intéressés) et le comité central.

"Nous sommes également d'avis que les comités paritaires en question devront disposer d'un certain droit d'initiative, de sorte que dans certains cas, sans y être invités expressément par la Commission de la CEE, les comités soient en mesure de donner un avis sur tel ou tel problème important à caractère social".

PROPOSITIONS DU COMITE EUROPEEN DES SYNDICATS  
METALUX CISL EN MATIERE DE CONSTRUCTION NAVALE  
DANS LES PAYS DE LA CEE

Le comité européen des syndicats métaux CISL (comité métal) a récemment soumis à la Commission de la CEE une série de propositions concernant la future politique communautaire en matière de construction navale dans les pays de la Communauté.

Ces propositions sont articulées en quatre points. Nous les reprenons dans leur texte intégral :

### 1. Encouragement de la productivité des chantiers navals

La Commission devrait établir un plan de structure pour l'évolution future de l'industrie de la construction naval dans les cinq pays, plan ayant pour but l'amélioration de l'industrie des chantiers navals dans la CEE. Il est en particulier nécessaire de fixer les conditions normales de concurrence des chantiers européens vis-à-vis des autres Etats constructeurs de navires. Les programmes de reconversion et de rationalisation nécessaires à cet effet doivent être coordonnés au niveau communautaire. Lors de la mise à exécution de ces plans, il faudra veiller à maintenir le niveau de l'emploi et des revenus des travailleurs; en aucun cas, l'assainissement des chantiers navals ne peut se faire au détriment des travailleurs. Par une politique structurelle bien orientée, la CEE doit stimuler, du point de vue communautaire, les meilleurs chantiers et emplacements. C'est la raison pour laquelle la Commission doit, dans le cadre de la politique économique à moyen terme, étudier un programme sectoriel contenant des directives pour la future production et les besoins réels en navires.

### 2. Complètement de la politique sectorielle par une politique régionale

L'industrie de la construction navale se caractérise, dans tous les pays, par le fait qu'elle se localise sur les côtes. Partant de cette constatation, toute reconversion de cette industrie doit être complétée par une politique générale de reconversion industrielle et par une politique active de l'emploi, afin d'éviter de mettre en danger le statut social des travailleurs.

A l'élaboration et à la réalisation de cette politique devraient participer des commissions tripartites composées de représentants des gouvernements, des syndicats et des constructeurs. La participation active des syndicats doit être assurée dans le but - mais ce n'est pas son seul but - d'empêcher des conséquences sociales indésirables et l'agitation qui pourrait en résulter.

### 3. Amélioration du financement des contrats

Les conditions de paiement prenant de plus en plus d'importance et étant même devenues l'un des principaux facteurs de concurrence dans les chantiers internationaux, les gouvernements se voient obligés de tenir davantage compte de ce fait dans la politique commerciale. C'est pourquoi les conditions de crédit à l'industrie des chantiers navals dans la CEE

doivent être unifiées et adaptées aux règlements en vigueur dans les autres pays constructeurs de navires.

4. Création d'une base européenne de négociations englobant les pays constructeurs de navires, non seulement de la CEE mais aussi de l'AELE

La Communauté économique européenne doit se chercher, dans l'espace de l'AELE des alliés qui eux aussi, sont menacés par la concurrence japonaise. Etant donné l'importance des chantiers navals nord-européens (Suède, Angleterre, Norvège) et leurs préoccupations quant à l'écoulement de leur production, des tentatives doivent être faites en vue de rapprocher les industries de construction de navires des pays de la CEE et de ceux de l'AELE dans le cadre d'une politique commune, et ce afin de pouvoir négocier plus fermement que jusqu'à présent avec le Japon.

Les pays européens constructeurs de navires doivent également, en ce qui concerne l'attribution des contrats pour des constructions nouvelles, tirer profit du fait qu'une grande partie du trafic maritime international est constituée par les transports venant d'Europe et allant vers l'Europe, ceci valant en particulier pour les transports maritimes de produits pétroliers.

Le Fonds social de la Communauté économique européenne pourrait jouer un rôle considérable pour une grande partie des mesures proposées, et l'on ne devrait pas manquer d'y avoir largement recours.

Tous les efforts faits sur le plan national pour améliorer la situation ont échoué. Seule l'unification au sein de la CEE, en assurant une politique unifiée de construction navale et de navigation, pourrait donner à la CEE une position bien établie sur le marché mondial; elle constitue d'ailleurs la seule possibilité d'arracher à l'industrie européenne des chantiers navals sa place de lanterne rouge dans la construction navale mondiale.

LES PROBLEMES EUROPEENS DISCUTES  
PAR LES METALLURGISTES FO (FRANCE)

Paris, 11 avril 1965

La commission administrative de la fédération "force ouvrière" de la métallurgie s'est réunie à Paris, le 11 avril dernier. Cette assemblée a largement discuté des problèmes sociaux et économiques qui se posent à l'heure actuelle aux métallurgistes français, et a principalement mis l'accent sur les problèmes de la durée du travail, de l'emploi, des conventions collectives et des garanties à accorder aux délégués syndicaux.

En ce qui concerne les problèmes européens, les métallurgistes FO ont souligné, avec satisfaction, les résultats entièrement positifs concernant l'action du bureau fédéral et des organisations de l'aéronautique pour la continuation du projet "Concorde". Ils considèrent que la sauvegarde et l'avenir de l'industrie européenne, en particulier dans l'automobile, l'aéronautique et l'électronique, dépendent d'une large coopération entre les grands pays industriels du vieux continent et de l'exploitation commune de leurs appréciables potentiels de recherche et de réalisation. Le début de coopération technique et industrielle franco-britannique dans l'aéronautique et l'électronique doit être retenu - selon les métallurgistes FO - comme un signe prometteur de l'élargissement de la construction européenne qui a déjà fait ses preuves.

En ce qui concerne les problèmes posés par la fusion des exécutifs européens, la fédération FO de la métallurgie reste particulièrement vigilante pour que soient sauvegardés le patrimoine de la CEEA et ses valeurs exemplaires dans le domaine des commissions mixtes et de l'harmonisation des conditions de travail, de la reconversion industrielle, de la réadaptation professionnelle, de la construction de logements ouvriers. A ce sujet, les délégués FO agiront, partout où ils sont présents, pour que, dans une fusion probable des Communautés européennes, aucun recul ne soit toléré et qu'au contraire cet acte marque une nouvelle étape de l'intégration économique, sociale et politique de l'Europe.

#### PRISE DE POSITION DES MINEURS FO (FRANCE)

Paris, 22 avril 1965

La commission exécutive de la fédération nationale des mineurs "Force ouvrière" s'est réunie le 22 avril 1965, à Paris, afin d'examiner les problèmes importants qui se posent actuellement à la profession minière.

La commission exécutive s'est également préoccupée de l'évolution des problèmes européens déclarant, dans la résolution qui a clôturé ses travaux, qu'elle est profondément attachée au traité de Paris. Elle demande en outre que la fusion des trois Communautés soit basée sur une autorité supranationale. La commission exécutive a condamné la décision d'écarter le principe de la cooptation dans l'Exécutif unique.

UNE REUNION DES SYNDICATS D'ARTISTES  
DES PAYS DE LA CEE

Bruxelles, 4 et 5 mai 1965

Une réunion des représentants des syndicats d'artistes des pays du Marché commun s'est tenue à Bruxelles les 4 et 5 mai derniers, sous la présidence de M. H. Brouhon, président de la fédération belge du spectacle, affiliée à la FGTE.

Outre cette fédération, les travailleurs du spectacle des six pays de la Communauté étaient représentés par la fédération nationale des travailleurs du spectacle, le syndicat français des acteurs, le syndicat national des artistes (CGT-France), le syndicat allemand des musiciens (DGB), le syndicat néerlandais des musiciens (NVV), la fédération italienne des travailleurs du spectacle (CGIL) ainsi que les secrétaires de la fédération internationale des acteurs, de la fédération internationale des musiciens et de la fédération internationale des artistes de variétés.

L'ordre du jour de la réunion portait sur les problèmes suivants : emploi et chômage; les conditions de travail; les systèmes de rémunérations des artistes, la protection sociale et la libre circulation des travailleurs dans les pays de la Communauté européenne.

A l'issue des travaux de cette réunion, M. Brouhon a tenu une conférence de presse pour présenter les résultats des débats. Il a rappelé que "les syndicats des travailleurs du spectacle des six pays de la CEE sont affiliés à l'une des trois internationales syndicales professionnelles suivantes : la fédération internationale des acteurs, la fédération internationale des musiciens et la fédération internationale des artistes de variétés".

"Ces internationales - a souligné M. Brouhon - poursuivent des objectifs strictement de défense d'intérêts professionnels. C'est pourquoi on y retrouve des syndicats qui sont par ailleurs affiliés soit à la confédération internationale des syndicats libres (CISL) soit à la fédération syndicale mondiale (FSM)".

"C'est la nécessité impérieuse - a-t-il ajouté - devant laquelle se trouvaient les travailleurs du spectacle de défendre leurs intérêts professionnels qui leur a permis de se grouper malgré des appartenances idéologiques divergentes. Ces nécessités professionnelles se sont faites plus aiguës encore pour les travailleurs du spectacle du Marché commun, avec les problèmes causés par la libre circulation des travailleurs. Aussi les travailleurs du spectacle entendent-ils présenter incessamment aux autorités de la Communauté économique européenne, un certain nombre de positions communes".

"Les mesures que les syndicalistes préconisent visent - a précisé M. Brouhon - à l'uniformisation du droit et des conditions du travail des artistes en leur garantissant, entre autres, la qualité de salariés ou d'appointés par des contrats de louage de services, la généralisation des conventions multilatérales, pour sauvegarder et garantir les droits et prestations aux assurances sociales et pour harmoniser ces droits et prestations au sein de la Communauté, l'harmonisation des juridictions du droit du travail et du droit des assurances sociales. En plus des démarches qu'ils comptent entreprendre auprès des autorités de la CEE, les syndicats d'artistes du spectacle du Marché commun poursuivront une action de persuasion auprès de leurs gouvernements respectifs, pour les inciter à défendre leurs points de vue".

"Enfin - a conclu M. Brouhon - les syndicats des travailleurs du spectacle, affiliés aux trois internationales professionnelles dont question ci-dessus, espèrent pouvoir organiser une réunion internationale de tous les travailleurs du spectacle, sur le plan strictement professionnel, sans distinction d'appartenance syndicale nationale ou internationale".

## LES SYNDICATS FSM ET LE MARCHÉ COMMUN

### UNE INTERVIEW DE M. MOSCA, SECRÉTAIRE DE LA CGIL (ITALIE) SUR LES TÂCHES DU SYNDICAT SUR LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX

L'"Avanti !", organe du Parti socialiste italien, du 1er juin 1965, reproduit le texte d'une interview de M. G. Mosca, secrétaire socialiste de la CGIL (Confederazione generale italiana del lavoro), accordée à l'"Agenzia radicale", sur "les objectifs et les conditions de l'engagement de la CGIL, et notamment du courant syndical socialiste, en ce qui concerne les problèmes posés par l'unité des classes laborieuses de l'Europe occidentale".

Ci-après, le texte de l'interview :

Question : "Certaines forces démocratiques soutiennent depuis des années que la CGIL doit pratiquer une politique d'alliance avec les syndicats des autres pays de l'Europe occidentale, c'est-à-dire à l'intérieur de la zone historique économique et politique où s'inscrit la société italienne et qui constitue également le cadre effectif où se situent les revendications sociales du mouvement ouvrier italien. Au-delà de la polémique sur l'adhésion ou non à la FSM, à votre avis quelles actions la CGIL et le courant socialiste doivent-ils engager - et dans quel secteur - pour leur permettre d'aboutir concrètement à ces formes d'union avec les autres syndicats européens et notamment avec ceux qui sont déjà disposés à ce type de collaboration. (Nous pensons, en France, non seulement à la CGT, mais encore aux syndicats CFDT et "Force ouvrière", et dans les autres pays européens à certains grands syndicats de secteur, comme celui des métallurgistes allemands) ?"

Réponse : "Je dirais que la nécessité de réaliser une plate-forme d'action unifiée avec les travailleurs et avec tous les syndicats des pays de l'Europe occidentale est aussi évidente pour la CGIL que le travail d'approche, de discussion et de recherche de programmes revendicatifs communs a été notable".

"Certes, les formes d'action et les activités ont été multiples, au cours de cette recherche de l'unité en toute occasion, pour surmonter les difficultés qui sont importantes, tant en raison de la force des préjugés à l'encontre des organisations syndicales à direction communiste majoritaire qui ont dominé par le passé et qui existent encore, même si des oppositions internes se manifestent dans les organisations de la CISL, qu'en raison des difficultés objectives liées à la formation et à la situation historique et économique différente qui caractérise chaque type de syndicat".



"Je dirais que si la méthode la plus engagée et la plus systématique du travail international de la CGIL a permis ces derniers temps de prendre des contacts et de conclure des accords avec les syndicats importants appartenant à des confédérations d'affiliation internationale différente, cet engagement a également montré qu'il existait aujourd'hui des forces syndicales, par exemple la confédération belge et la CFDT française, qui, devant la nécessité de contester la domination monopoliste de la politique d'intégration économique des pays du Marché commun, dénoncent la pratique de la discrimination et travaillent en vue d'une rencontre des programmes de tous les syndicats. Les difficultés ne se cantonnent pourtant pas aux syndicats affiliés à la CISL, mais elles se rencontrent également dans nos organisations affiliées à la FSM et dans la FSM elle-même. Elles apparaissent également sur le plan des rapports politiques entre le PSI et les partis socialistes européens et ce sont les raisons les plus importantes qui retardent l'action de la CGT-Force ouvrière et du DGB".

"Mais je crois que les perspectives sont bonnes. Le début au moins est réconfortant et surtout il est possible de profiter aujourd'hui de l'éclosion de nouvelles volontés tant sur le plan syndical (CGIL et CGT) que sur le plan politique (PSI et partis socialistes européens)".

"Toutefois la route n'est ni facile ni courte. C'est un secteur où l'on ne peut rien concéder à l'improvisation ni à la schématisation et où la patience tenace doit être égale à la volonté d'unité".

"Il faut insister par tous les moyens et sous toutes les formes, en intensifiant les rencontres avec les syndicats des branches d'activité, des bourses du travail des grandes villes, pour préparer une plate-forme politique générale en commun etc."

"Il est certain que les syndicats ont une fonction précise à remplir, tant sur le plan syndical que sur le plan des rapports avec les partis socialistes de l'Europe. C'est ce qu'ils ont l'intention de faire, et c'est pourquoi ils ont un programme de travail visant à provoquer de nouvelles rencontres et à créer de nouveaux instruments d'organisation plus appropriés, et à définir des lignes d'action tracées à la lumière de la nouvelle réalité qui en fait est en train de faire justice des politiques et des organismes nés du climat de la guerre froide et des économies dérangées de l'après-guerre".

Question : "Il y a quelques mois, sur l'initiative du syndicat des métallurgistes de la CFDT, la proposition d'une conférence européenne des ouvriers de l'automobile a été présentée. Pensez-vous que cette initiative puisse être réalisée avec succès ? Pensez-vous que l'on puisse vaincre l'attitude de discrimination des deux autres organisations syndicales

italiennes en ce qui concerne la participation de la CGIL tant à ce type d'initiative qu'aux organismes communautaires ? N'existent-elles pas toujours à l'intérieur de la CGIL ?"

Réponse : "Non seulement nous travaillons pour que la proposition du syndicat des métallurgistes de la CFDT soit couronnée de succès, mais nous sommes tout à fait confiants dans la réussite d'une autre rencontre importante, c'est-à-dire celle de la table ronde des organisations syndicales des pays européens du Marché commun, y compris la CGT et la CGIL sur les problèmes de la passation internationale des contrats de travail, des dispositions législatives en matière de salaire, d'horaire de travail, d'emploi, d'instruction, etc."

"Il est certain que les grandes difficultés à surmonter résultent de nos vicissitudes. Je ne crois pas que la CISL et la UIL soient moins décidées qu'auparavant à continuer à opposer un barrage à la CGIL, même si nous devons noter que même dans ces organisations quelque chose bouge. Je fais allusion à la présence combattive au congrès de la CISL d'une nouvelle force, même si elle est encore minoritaire".

## II. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

### CONGRES DES EQUIPES FAMILIALES OUVRIERES DE LA FEDERATION DES FAMILLES DE FRANCE

Saint-Etienne, les 1er et 2 mai 1965

Les équipes familiales ouvrières de la Fédération des familles de France, ont tenu, les 1er et 2 mai 1965 à Saint-Etienne, des journées d'information sur le thème "Familles sédentaires et familles nomades".

Plus de 250 militants ouvriers familiaux, venant de toute la France, ont participé à ces travaux. Au cours de ces journées, les congressistes ont étudié les différents facteurs intervenant dans la stabilité ou la mobilité des familles. Une large place fut laissée à l'analyse de la situation économique et à ses conséquences sociales.

A l'issue de ses travaux, l'assemblée a adopté une résolution, demandant, entre autres, une plus rapide harmonisation des législations sociales dans le Marché commun.

### III. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

#### POLITIQUE GENERALE

"GEMEINSAM IN EINE BESSERE ZUKUNFT" (Ensemble pour un avenir meilleur) par L. Hassemer - "Welt der Arbeit" (DGB, Allemagne), n° 16 du 16.4.65, page 6

Le programme d'action publié à Bruxelles le 8 avril dernier par le comité exécutif du secrétariat européen de la CISL, est examiné par l'auteur sous différents angles (voir "Informations" n° 3/65). Suite à la publication de ce programme d'action, le comité exécutif a annoncé l'établissement, non moins important, d'un fonds commun qui sera financé par les syndicats libres des six pays. Ce fonds est destiné à contribuer au renforcement de l'action syndicale au niveau européen.

"AUS DREI MACH EINS" (arriver à faire un de trois), par rb - "Welt der Arbeit" (DGB, Allemagne), n° 16 du 16.4.65, page 2

Tout en commentant la décision de fusion des trois exécutifs européens, l'auteur déplore que les gouvernements des pays membres n'aient pu jusqu'ici se décider à admettre un syndicaliste dans l'exécutif unique. Depuis le premier jour, les syndicalistes étaient pourtant représentés dans la Haute Autorité. D'ailleurs, il est clair à tout homme politique que l'Europe ne peut progresser sans l'adhésion et la collaboration effective des travailleurs. Pour cette raison, les gouvernements devraient modifier leur point de vue actuel.

"GESPRÄCH MIT PRÄSIDENT SARAGAT" (Entretien avec le président Saragat) "Welt der Arbeit", n° 18 du 30.4.65, page 2

Le président de la République italienne, M. Saragat, a reçu, le 23 avril, Ludwig Rosenberg, président du DGB et du comité exécutif des syndicats libres de la CEE, pour examiner avec lui d'importants problèmes européens. Un autre thème de cet entretien a été celui concernant une liaison possible entre la CEE et la zone de libre échange. L. Rosenberg a exposé au président Saragat à ce sujet le point de vue du mouvement syndical allemand. Pendant son séjour à Rome, Rosenberg assista au 5e congrès de la confédération syndicale italienne CISL. (voir page 8).

"ECHANGE DE VUES ENTRE M. HALLSTEIN ET LE COMITE EXECUTIF DU DGB" - "DGB-Nouvelles" (Allemagne), mai 1965, page 9

"DGB-Nouvelles", périodique mensuel du DGB (édition française), in-forme que récemment "le président de la Commission de la CEE, le professeur

Hallstein, a rendu visite au comité exécutif du DGB pour l'informer des problèmes de l'intégration européenne en relation avec la prochaine fusion des organes exécutifs des Communautés européennes. Le comité exécutif du DGB a présenté ses demandes concernant une représentation syndicale qualifiée au sein de l'organe exécutif futur et une activité sociale efficace dans le cadre de la Communauté unie. Le DGB continue d'exiger - conclut le communiqué de DGB-Nouvelles - la démocratisation de l'intégration européenne par le transfert d'une compétence et de droits de contrôle plus étendus au Parlement européen".

"BRUESSELS BEDEUTUNG STEIGT AUCH FUER DIE GEWERKSCHAFTEN" (L'importance de Bruxelles augmente même pour les syndicats) - "Der Angestellte" (DAG-Allemagne), avril 4/65, page 11

Le journal examine la structure, les tâches et l'influence du Comité économique et social. Selon l'auteur, les syndicats devraient accorder à l'activité de ce Comité la même signification que celle donnée à leurs contacts avec les gouvernements nationaux et avec les Parlements.

"EVENEMENTS IMPORTANTS", par G. Wallaert - "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 15 du 17.4.65, page 5

G. Wallaert, secrétaire général de la centrale des métallurgistes FGTB, consacre son billet hebdomadaire à l'examen du programme syndical européen élaboré par le comité exécutif du secrétariat syndical européen, et commente la décision prise par le Conseil de ministres visant à fusionner les exécutifs.

A cet égard, M. Wallaert estime que "si la fusion, en soi, est une bonne opération souhaitée depuis longtemps, il n'en est pas de même pour la façon dont elle s'opère. Tous les pays et tous les ministres, à l'exception d'un seul pays et d'un seul ministre : la Belgique et P.H. Spaak, sont contre la représentation du mouvement syndical européen dans le nouvel organe exécutif de la Communauté européenne (...). Ni P.H. Spaak, ni les nombreuses délégations auprès du Marché commun, ni les innombrables résolutions votées, ne sont parvenus à faire changer d'opinion les tenants du pouvoir au sein des organes européens. De toute évidence, cette décision place le mouvement syndical devant une alternative et un problème fondamental".

"L'Europe vient, sans aucun doute, de prendre un nouveau tournant. Toutefois, il semble que ce virage est fort mal négocié".

"PROGRAMME D'ACTION EUROPEEN", par L. Major - "Syndicats" (FGTB, Belgique), n° 15 du 17.4.65, page 1

Le secrétaire général de la FGTB commente le programme d'action européen mis au point par le comité exécutif du secrétariat syndical européen.

"En lançant ce programme d'action - écrit L. Major - les organisations syndicales des six pays n'ont pas voulu s'isoler de leurs contacts ni se soustraire à leurs devoirs internationaux. En effet, avant que le texte définitif ait été porté à la connaissance du public, des discussions et des négociations ont eu lieu avec les organisations syndicales européennes des pays qui ne font pas partie du Marché commun. Cela signifie donc qu'en dehors des six pays également, l'action recevra une orientation générale en vue de réaliser le même programme".

"Pour la première fois - ajoute-t-il - depuis que la formation de l'Europe est en cours, un tel programme a pu être établi à l'unanimité. Il servira, sans nul doute, aussi la coopération et l'intégration des six mouvements syndicaux de l'Europe (...). Nous sommes convaincus que le lancement de ce programme européen d'action syndicale améliorera la coopération entre les organisations libres des six pays, et qu'il contribuera à la construction sociale de l'Europe".

"PROBLEMES EUROPEENS", par G. Wallaert - "Syndicats" (FGTB, Belgique) n° 18 du 8.5.65, page 5

"Sur le plan européen - écrit G. Wallaert, secrétaire général de la centrale des métallurgistes FGTB - nous sommes maintenant entrés dans le stade des comparaisons dans le domaine de l'industrie métallurgique. Quatre secteurs ont été désignés comme secteurs pilotes : la construction navale, l'industrie automobile, l'industrie électrotechnique et la construction mécanique".

"Il est frappant de constater que les différences entre les niveaux des salaires sont, dans certains cas et dans chaque pays, aussi importantes sur le plan interne que sur le plan extérieur. Pour celui qui en douterait encore, c'est là la preuve la plus éloquente que le problème des salaires est influencé par bon nombre de facteurs devant lesquels le mouvement syndical se trouve parfois désarmé".

"Les journées d'information organisées par le Comité métal se sont avérées intéressantes et constructives".

"Il est un fait que le mouvement syndical doit rattraper un retard qui s'accroît de jour en jour (...). Les forces capitalistes confèrent à cette Europe en devenir une forme qui sert le mieux leurs seuls intérêts, et les décisions politiques ne sont prises qu'en fonction de ces intérêts".

"Le résultat est évident - conclut G. Wallaert - sur le plan économique, on avance à pas de géant; sur le plan politique et social, par contre, on n'est pratiquement nulle part. C'est donc un devoir impérieux de mouvement ouvrier de s'opposer à une telle évolution".

"LE SYNDICALISME ET L'EUROPE NOUVELLE", par J. Dedoyard - "L'Action" (FGTB, Charleroi Belgique), n°<sup>s</sup> 14, 15, 16, 17, 18 et 19 des 3, 10, 17, 24.4 et 1 et 8.5, pages 1 et 2

J. Dedoyard, dans cette série d'articles, relate l'histoire du mouvement syndical au cours des vingt dernières années et s'attarde en particulier à l'action et aux activités de l'intersyndicale CISL-CECA.

"L'EUROPE", par A. Augard - "Le réveil des mineurs" (FO, France), n° 110, mai 1965, page 1

A. Augard, secrétaire général de la fédération des mineurs "force ouvrière", rend compte de l'entretien qui a eu lieu à Bruxelles, le 14 avril dernier, entre la commission sociale du Parlement européen et les représentants des organisations syndicales CISL et CISC, sur le projet de fusion des exécutifs. En conclusion de son article, A. Augard précise que "la construction de l'Europe n'est pas le fait de quelques hommes, de quelques chapelles, ni même des gouvernements, mais qu'elle doit être l'affaire de ceux qui peinent, de ceux dont la richesse du travail doit permettre, dans un cadre moins étiqué que celui de nos frontières nationales, d'aller vers une amélioration de leurs conditions de vie intellectuelles, culturelles et matérielles".

"LE COMITE CONSULTATIF DE LA CECA DEMANDE DES DISPOSITIONS POUR EVITER L'AGGRAVATION DES DIFFICULTES CHARBONNIERES" - "L'écho des mines" (Fédération des mineurs CFTC), n° 414 du 1er au 15 avril 1965, page 8

Cet article rappelle l'essentiel des travaux effectués par le comité consultatif lors de sa séance du 12 mars 1965, et reproduit la résolution adoptée par le comité dans le domaine de la fusion des Communautés européennes.

"LA PLACE ACTUELLE DE L'EUROPE DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE" - "Le syndicaliste exilé" (CISL, Paris), n° 4, avril 1965, page 4

Que font les pays européens en matière de recherche scientifique ? Il est bien difficile de le savoir, car les différents services gouvernementaux, écrit l'auteur, n'ont commencé à s'intéresser aux dépenses et aux moyens consacrés à la recherche qu'à partir de 1950. Les indications

publiées d'une façon éparsée par les différents ministères et organismes publics et privés indiquent clairement que la science et la technique sont les parents pauvres dans les pays européens.

En 1962, les pays de la Communauté européenne ont consacré dans ce secteur 14 millions de francs français contre 75 millions aux Etats-Unis et 148 millions en URSS.

L'une des conséquences les plus immédiates de cette situation est le déficit constant des Européens vis-à-vis des Américains, dans le secteur clé des brevets et des licences. Isolés, les pays européens s'essoufflent derrière les Etats-Unis et voient, sauf dans quelques rares cas précis, se creuser le fossé qui les sépare de ces derniers. L'urgence à résoudre le problème de la recherche et du développement a incité les trois Communautés européennes à faire un pas dans cette voie, et elles vont étudier les modalités d'une politique européenne de la recherche. Il est urgent que les six pays de la Communauté cessent de jouer "cavaliers seuls" pour éviter d'être fatalement "échec et mat" un jour prochain.

On trouve enfin dans cet article un tableau des dépenses de recherche et de développement consacrées par les six pays de la Communauté européenne, les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne, en 1961.

"CONNAISSEZ-VOUS L'EUROPE DU MARCHE COMMUN ?" Supplément de "Vie populaire" (Mouvement de Libération ouvrière, France), n° 577 du 1er au 15.5.65

Dans la présentation de ses pages réalisées par Yvan Cortier, "Vie populaire" précise que ce numéro est le premier d'une série de dossiers semblables qu'elle publiera dans les quinzaines à venir.

Le journal indique que les travailleurs européens ne peuvent plus se permettre indifférence ou ignorance. L'Europe se construit contre vent et marée, et les travailleurs se doivent d'y prendre place. Leur avenir professionnel et familial, leurs droits, leur niveau de vie, dépendront bientôt plus des institutions européennes que de celles de leurs propres pays. Il est plus que temps de constater cette évidence, il faut impérativement s'en emparer. "Vie populaire" ajoute qu'elle s'efforcera de contribuer à cette tâche, afin que l'Europe ne devienne pas exclusivement l'Europe des hommes d'affaires mais aussi et surtout celle des travailleurs, citoyens actifs, unis et résolus devant leurs nouvelles responsabilités. Ce premier dossier, intitulé "L'Europe des Six ... et sa carte d'identité", donne des informations sur les caractéristiques de la population composant l'Europe du Marché commun.



"LA FUSIONE DEGLI ESECUTIVI DELLE COMUNITA' EUROPEE" (La fusion des exécutifs des Communautés européennes), par C. Savoini - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n° 21 du 23-29.5.65, pages 5 - 7

Après avoir fait l'historique qui a porté à la signature du Traité sur la fusion des exécutifs, l'auteur reconnaît que cette fusion servira à la rationalisation des structures communautaires, mais, à son avis, c'est la future fusion des Communautés qui constituera le véritable point central et vital de la progression du processus de l'intégration économique et le préalable indispensable à l'union politique. La fusion des Communautés devra, par ailleurs, se réaliser au niveau supranational plus élevé et non par un affaiblissement des pouvoirs de l'exécutif unique.

Selon C. Savoini, les syndicats des pays de la Communauté déplorent que le principe de la cooptation n'a pas été retenu ainsi que celui du renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

"I SINDACATI VOGLIONO L'UNITA' DELL'EUROPA" (Les syndicats veulent l'unité de l'Europe), par f.b. - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n° 21 du 23-29.5.65, page 4

L'auteur relate la dernière réunion du "Comité Monnet", qui a eu lieu le 8 mai dernier à Berlin, et commente la déclaration adoptée à l'issue des travaux.

"PARLAMENTO EUROPEO : AGRICOLTURA" (Parlement européen : agriculture) "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n° 21 du 23-29.5.65, page 8

Le journal publie un compte rendu de la session de mai du Parlement européen où, entre autres, ont été examinés les problèmes concernant l'organisation du marché des fruits et légumes, le financement de la politique agricole et les ressources propres de la Communauté.

"PROGRAMMA EUROPEO D'AZIONE SINDACALE" (Programme européen d'action syndicale), par C.S. - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n° 22 du 30.5.65, page 4

Le journal présente le programme d'action des syndicats CISL des Six. (voir "Informations" n° 3/65).

"L'EUROPA FEDERATA SI EDIFICA MOBILITANDO LE FORZE POPOLARI" (L'Europe fédérée s'édifie en mobilisant les forces populaires) - "Il lavoro italiano" (UIL, Italie) n° 20 du 16.5.65, pages 1 et 3

Compte rendu des journées d'études organisées à Rome par le centre "Luigi Einaudi" sur les problèmes actuels de l'intégration européenne. Rapporteurs à ces journées ont été MM. G. Petrilli, président de l'IRI; G. Gronchi, ancien président de la République italienne; R. Monaco, juge à la Cour de justice des Communautés européennes; G.P. Orsello, secrétaire général du Centre. Plusieurs personnalités politiques, de la culture et syndicales ont participé aux travaux. Parmi ces dernières, MM. Rossi et Simoncini, secrétaires de la UIL, dont le journal reprend et résume leurs interventions.

"NEI GUAI IL GEN. DE GAULLE PER IL BILANCIO COMUNITARIO" (Le général de Gaulle dans les difficultés pour le budget communautaire), par G. Lancia - "Il lavoro italiano" (UIL, Italie) n° 22 du 30.5.65, page 3

Dans cet article, on analyse les propositions de la Commission de la CEE pour doter la Communauté de ressources propres. Le Parlement européen - précise l'auteur - a donné au projet sa complète approbation, mais maintenant le dialogue va continuer au Conseil de ministres de la CEE où les positions des différents pays sont divergentes. En particulier, la France est contraire à toute liaison entre les propositions d'un budget communautaire et le financement de la politique agricole commune, auquel elle porte, au contraire, un grand intérêt.

"EEG BEHOEFT DRINGEND EEN SOCIALE BASIS" (La CEE a un urgent besoin d'une base sociale) et "AAN DE VOORAVOND VAN 1 MEI BRENGT DE EUROPESE VAK-BEWEGING EEN ZINVOL SOCIAAL PROGRAMMA" (A la veille du 1er mai, le mouvement syndical européen présente un programme social sensé), par A.H. Kloss.

La plupart des journaux syndicaux des organisations professionnelles affiliées au NVV (Pays-Bas), de fin avril ou début mai, reproduisent ces deux articles.

Dans le second sont repris les éléments du programme commun d'action des confédérations CISL des pays de la CEE, tandis que dans le premier, A.H. Kloss donne quelques commentaires, dont nous reproduisons ci-dessous des extraits :

"Bien que l'évolution de la CEE donne parfois l'impression qu'on fait un pas en avant et deux en arrière, il est malgré tout indiscutable que la CEE présente un solde positif solide. Il serait facile d'indiquer les points faibles de la politique sociale et économique menée à Bruxelles (ou mieux dit : pas menée à Bruxelles), mais il est évident que le traité de la CEE a provoqué une évolution précieuse qu'on ne peut plus arrêter. Par des courants commerciaux et par une circulation des capitaux et des personnes

toujours plus intenses, l'intégration des six pays se réalise de façon tellement manifeste que la marche en arrière est coupée".

"Le mouvement syndical européen est fortement conscient du fait que nous devons inévitablement progresser sur le chemin que nous avons pris en 1958".

"Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas semblé possible de rédiger un programme d'action ensemble avec la CISC. La collaboration au niveau européen est, hélas, moins avancée que dans notre pays. Néanmoins le NVV se réjouit très fort du fait qu'un programme européen social sensé donne un contenu à la fête du 1er mai, comme c'était le cas dans le temps. Dans les prochaines années nous ferons tout pour la réalisations des desiderata exprimés dans ce programme".

"LES SYNDICATS CHRETIENS, L'ESPAGNE FRANQUISTE ET L'EUROPE", par J. Kulakowski - "Labor" (CISC), n° 2/1965, pages 88 à 93

Dans cet article, J. Kulakowski traite de la position des syndicats chrétiens face aux conversations entre l'Espagne franquiste et le Marché commun.

"Les organisations syndicales libres - CISC et CISL - sont au nombre des adversaires les plus catégoriques du régime franquiste et, par conséquent, de la participation actuelle de l'Espagne aux activités européennes. Ils sont donc - précise J. Kulakowski - le point de mire des attaques non seulement des partisans de Franco, mais même de tous ceux qui (...) veulent lui ouvrir l'accès à l'Europe".

#### PROBLEMES ECONOMIQUES

"SITUATION CHARBONNIERE", par R. Balesse - "L'ouvrier de mines" (FGTB, Belgique), n° 3/65, page 2

Le secrétaire général de la centrale des mineurs FGTB fait le point de la situation charbonnière dans tous les pays de la Communauté et constate qu'elle s'aggrave dangereusement. Il rappelle les positions de son organisation en la matière.

"LE GRAND DRAME DU CHARBON - UNE SUGGESTION", par A. Gailly - "L'action" (FGTB, Charleroi), n° 15 du 10.4.65, pages 1 et 2

A. Gailly analyse la situation de l'industrie charbonnière en Belgique et dans les pays de la Communauté, en s'appuyant notamment sur les

discussions qui ont eu lieu au comité consultatif réuni en séance plénière le 6 avril 1965, à Luxembourg.

Pour A. Gailly, le charbon perdra chaque jour un peu plus de ses possibilités d'utilisation, exactement comme le bois les a perdues pour les vieux hauts fourneaux. Dès lors, il faut prendre les problèmes à bras-le-corps. "Nous avons fait une proposition lors de la dernière session du comité consultatif. Tel qu'il se présente, le problème nous dépasse. Il faut s'y mettre tous, le revoir sous tous ses aspects". M. Gailly indique qu'il a suggéré, lors de cette réunion, une rencontre aussi rapide que possible des délégués gouvernementaux, ministres des affaires économiques ou autres, des membres de la Haute Autorité, des représentants des employeurs et surtout des représentants des travailleurs, et qu'à l'ordre du jour de cette réunion, il conviendrait d'inscrire la question "Comment en sortir ?"

"LE PROBLEME DE L'ENERGIE DANS LA CEE" - "Le droit de l'employé" (CSC, Belgique) n° 4, avril 1965, pages 5 et 6

"Le problème charbonnier - écrit le journal - ne peut plus être isolé. Sa solution doit être trouvée dans le cadre global d'une politique envisageant toutes les sources d'énergie. L'arrivée de l'atome sur le marché de l'énergie va-t-elle sonner l'hallali pour les sources d'énergie traditionnelles ? La réponse à ce problème nous a été donnée à l'occasion d'une session d'études Euratom sur les problèmes nucléaires, organisée les 11 et 12 mars dernier, à l'intention des dirigeants syndicalistes d'expression française de la CISC".

"Des experts en la matière nous ont assurés - poursuit le journal - que l'utilisation industrielle de l'atome n'entraînera en aucun cas un bouleversement du marché énergétique. Elle ne viendra que compléter la production insuffisante des sources classiques, limitées dans leur possibilités d'extension. Toutefois, s'il est bon de parler du développement des besoins et de la production d'énergie, c'est une autre paire de manches de vouloir mettre sur pied une politique énergétique commune. Outre les difficultés semblables à celles qui se présentent dans d'autres secteurs, le secteur énergétique se heurte à des difficultés supplémentaires : l'existence d'un secteur charbonnier important et, dans la plupart des cas, protégé, la dimension internationale des trusts pétroliers et l'incertitude qui, malgré tout, règne encore actuellement quant à la compétitivité à court terme de l'énergie nucléaire".

"Nous pensons néanmoins - conclut le journal - que la toute récente fusion des trois exécutifs contribuera à rendre moins malaisée la solution du problème". L'article termine en rappelant les principales dispositions

du protocole d'accord signé le 21.4.64 par le Conseil spécial de ministres de la CECA.

"LA CRISE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION NAVALE", par F. Decoster "Syndicats" (FOTB, Belgique), n<sup>os</sup> 13, 14, 15 et 18 des 3, 10 et 17.4.65 et du 8.5.65

Dans ces différents articles, F. Decoster, secrétaire national de la centrale des métallurgistes de Belgique (FOTB), énumère les résultats de l'enquête qu'il a effectuée à propos de l'industrie européenne de la construction navale. Dans le dernier article de la série, il examine les remèdes que le comité européen des syndicats métaux propose en vue de pallier la situation. Il indique également dans ce même article l'essentiel des propositions formulées par la Commission du Marché commun au Conseil de ministres, en la matière.

"RICCHI E POVERI DI DUE EUROPE" (Riches et pauvres de deux "Europe"), par G. Salvini - "Conquista del lavoro" (CISL, Italie), n<sup>o</sup> 22 du 30.5.65, pages 12 et 13

L'auteur commente les travaux du congrès international des économies régionales qui s'est tenu à Rome, du 3 au 6 mai dernier et il s'occupe, en particulier, du rapport présenté par M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE sur "L'apport de l'action régionale à la construction européenne". M. Levi Sandri - écrit l'auteur - a rappelé qu'un processus d'intégration qui veut aboutir à une union toujours plus étroite des peuples européens ne peut pas se désintéresser des déséquilibres régionaux et des distorsions sociales qui en découlent. Par conséquent, les responsables de la Communauté considèrent que toute action apte à réduire "les écarts entre les différentes régions et le retard des moins favorisés" a un but politique, ainsi que social et économique.

"GESLAAGD OMSCHAKELINGSEXPERIMENT OP SARDINIE - OOK VAN BELANG VOOR ANDERE MIJNEN DER GEMEENSCHAP" (Une expérience réussie de reconversion en Sardaigne - Egalement important pour les autres mines de la Communauté) - "De Mijnwerker" (NKV, Pays-Bas), n<sup>o</sup> 8 du 15.4.65, page 5

"La Haute Autorité de la CECA a fait démarrer en Sardaigne une expérience de reconversion, qui déjà maintenant constitue un exemple de ce qui a été obtenu dans un domaine relativement peu exploré. Etant donné qu'il s'agit ici d'une expérience qui représente des intérêts sociaux et économiques typiquement régionaux, elle est sans doute également intéressante dans des mines, se trouvant dans les mêmes conditions que celles de Sardaigne".

Et l'article conclut : "M. R. Reynaud, membre de la Haute Autorité, qui a fait un rapport sur le cas Carbosarda, ajoute encore à ses informations que ce projet sarde prouve que l'imagination, l'esprit communautaire et le dynamisme, peuvent donner de nouvelles chances à une région condamnée à disparaître".

### PROBLEMES SOCIAUX

"EUROPE NOUVELLE ET 40 HEURES", par A. Gailly - "L'action" (FGTB, Charleroi), n° 19 du 8.5.65, pages 1 et 2

A. Gailly, président de la centrale des métallurgistes de Belgique et président de l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA, traite une fois de plus du sujet de la place des travailleurs dans les institutions européennes. Se référant à une déclaration faite par M. Celen au cours de journées d'études organisées par la FGTB à Ostende, selon laquelle les travailleurs ne sont pas suffisamment représentés dans les institutions européennes, A. Gailly rappelle que c'est là une déclaration nullement étrange ni étrangère pour les lecteurs de "L'Action".

"Hélas - écrit-il - les protestations platoniques restent et resteront toujours sans écho. Au risque de nous répéter, soulignons une fois de plus que les récriminations non suivies d'action n'ont pas de sens. Pour aboutir, il appartient - estime l'auteur - aux travailleurs, militants en tête, d'agir pour que l'Europe nouvelle appartienne infiniment plus au monde du travail qu'aux capitalistes et que la formule du "travail au pouvoir" soit une réalité. Pour l'heure, le capitalisme est et reste seul maître à bord, et ce du sommet à la base, de toutes les institutions. Les délégués des travailleurs n'occupent que des postes de figurants. Dans ces conditions, l'Europe qui s'édifie, irréversiblement, n'est pas l'Europe qui s'impose et que veulent et doivent vouloir à tout prix les travailleurs".

Abordant ensuite le problème des 40 heures, A. Gailly rappelle que cette réforme figure au programme de toutes les organisations syndicales, nationales et internationales, intersyndicales CISL-CECA, etc. et que le Parlement de Strasbourg a préconisé la réforme il y a quelque huit ans.

"Elle devient - précise l'auteur - de plus en plus une réalité sinon une nécessité".

"LE 13<sup>e</sup> RAPPORT DE LA HAUTE AUTORITE" - "Au travail" (CSC, Belgique) n° 18 du 8.5.65, page 6

L'hebdomadaire de la CSC reproduit la partie du 13e rapport de la Haute Autorité consacré au reclassement des travailleurs victimes de fermeture d'usines.

"LES SALAIRES EN 1963 DANS LA COMMUNAUTE" - "Au travail" (CSC, Belgique), n° 18 du 8.5.65, page 7

Cet hebdomadaire donne les résultats de l'enquête effectuée sur les salaires en 1963, dans huit branches d'industrie, par l'Office statistique des Communautés européennes.

"LE DROIT INTERNE DE LA CECA" - "Au travail" (CSC, Belgique), n° 14 du 10.4.65, pages 6 et 7

L'hebdomadaire de la CSC reproduit quelques-unes des réflexions relatives à la reconversion industrielle, de M. R. Reynaud, membre de la Haute Autorité, publiées récemment dans un numéro de la "Revue populaire", février 1965 (voir "Informations" n° 2/65).

"L'EUROPE", par R. Balesse - "L'ouvrier mineur" (FGTB, Belgique), n° 3/65, page 4

Le secrétaire général de la centrale des mineurs de Belgique (FGTB) précise une fois de plus la position de son organisation concernant la représentation des travailleurs au sein de l'exécutif fusionné des Communautés européennes.

"Les travailleurs - écrit-il - ont affirmé et prouvé leur volonté de construire l'Europe. C'est naturel puisqu'ils sont internationalistes. Or, les gouvernements des six pays viennent de porter un mauvais coup à cette Europe en construction. Ils ont fusionné les trois exécutifs - précise-t-il - mais se sont opposés à ce que les travailleurs soient directement représentés dans cet Exécutif unique. Les travailleurs n'acceptent pas cette position".

Il rappelle ensuite la position adoptée à maintes reprises par l'intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL-CECA et reproduit le texte du télégramme envoyé aux ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté par cette organisation.

En conclusion, R. Balesse affirme que les travailleurs veulent une Europe démocratique et qu'ils veulent être représentés au sein du nouvel Exécutif. "Si c'est non, tant pis pour l'Europe - ajoute-t-il - les travailleurs reprendront leur entière liberté".

"L'HARMONISATION DE LA SECURITE SOCIALE DANS LES PAYS DE LA CEE", par F. Montes - "Formation" (CFDT, France), n° 62, mars-avril 1965

F. Montes traite dans cette étude du rapprochement des législations qui ne sont pas seulement destinées à supprimer les distorsions qui fausseraient les lois de la concurrence d'une économie des marchés mais aboutissent à une législation sociale dans le progrès. F. Montes essaie, dans cette étude, de dégager les problèmes principaux qui se posent et quelques lignes directrices d'une action syndicale possible.

"DE IONEN IN DE EEG" (Les salaires dans la CEE), par H. ter Heide - "De vakbeweging" (NVV-Pays-Bas), du 27.4.65, pages 140 et 141

H. ter Heide consacre un article à la publication de l'Office statistique des Communautés "Salaires CEE 1962" (Statistiques sociales 1964, n°5).

Il conclut comme suit : "Les différences entre les branches d'industrie et les diverses catégories sont relativement grandes. En général, les Français ont les revenus réels les plus élevés, les Italiens, les plus bas. En ce qui concerne la France, la durée du travail plus longue aussi bien que les allocations familiales élevées pour les grandes familles y jouent un rôle important. Ce sont précisément les grandes différences entre les branches d'industrie, rendant moins claires les différences entre les pays qui donnent à penser. Exception faite pour l'Italie peut-être, on peut déjà maintenant prétendre que le niveau de vie du travailleur européen est plus fortement influencé par la branche d'industrie dans laquelle il travaille, par le fait que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des grandes villes et de facteurs de ce genre, que par le fait qu'il vit et travaille aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Belgique".

#### EURATOM

"UN PROGRAMME INDICATIF 1970-1979 AVEC DES PROLONGEMENTS JUSQU'À L'AN 2000" - "Au travail" (CSC, Belgique), n° 13 du 3.4.65, page 7

Cet article donne des informations sur les programmes de caractère indicatif portant sur la décennie 1970-1979 avec des prolongements jusqu'à l'an 2000, indiquant la croissance probable de la consommation d'électricité, la part d'énergie nucléaire dans la satisfaction de la demande, et les répercussions qui en résulteront pour les divers secteurs de l'industrie nucléaire, tant sur le plan du coût de production que du volume des investissements.



## DIVERS

"EWG-AUSSCHUSS DER ANGESTELLTEN TAGTE" (Le comité des employés, techniciens et cadres dans la CEE siégeait) - "Der Angestellte" (DAG, Allemagne), avril 4/65, page 11

Les représentants syndicaux de plus de 1,25 million d'employés privés des pays du Marché commun, affiliés au comité syndical des employés, techniciens et cadres (IBF-CISL), ont pris part à Bruxelles à un stage d'information organisé par la division information syndicale du Service commun de presse et d'information. Ce stage a porté spécialement sur les aspects de l'intégration européenne intéressant la situation professionnelle, économique et sociale des employés privés. En ce qui concerne le problème de la libre circulation des commis voyageurs et la libre prestation des services, des propositions concrètes seront soumises aux instances compétentes.

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### CEE

"HUITIEME RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" (1er avril 1964 - 31 mars 1965), juin 1965; édité en français, allemand, italien et néerlandais.

"LES SALAIRES DANS LES BRANCHES D'INDUSTRIE - Filatures de coton; industrie du caoutchouc; construction navale et réparation de navires" - 814/1/III/1965/5 - Collection études, série politique sociale, n° 10 édité en français, allemand, italien et néerlandais - Prix de vente : FF 5; FB 50; DM 4; Lit. 620; Fl. 3,60; ¥ 0.76; § 1.00.

Les résultats de la première enquête sur le coût total de la main-d'oeuvre ainsi que sur le revenu des ouvriers pour l'année 1959, et qui portait sur quatorze branches d'industrie, ont été publiés dans la série "statistiques sociales" de l'Office statistique des Communautés européennes. Les résultats de la première partie de cette enquête sur le coût de la main-d'oeuvre ont été discutés et analysés de façon approfondie dans le cadre des travaux prévus à l'article 118 du Traité, au cours de quatre réunions du sous-groupe paritaire "salaires" institué par la Commission. Il a essayé surtout d'expliquer les divergences existant dans quelques secteurs industriels de certains pays en ce qui concerne soit le niveau des salaires soit la composition des coûts totaux de la main-d'oeuvre. Le groupe a réussi à trouver des explications dans de nombreux cas. Pour trois branches cependant, les explications trouvées étaient insuffisantes, de sorte que le groupe a décidé d'approfondir l'examen de la structure des salaires en collaboration avec les représentations professionnelles nationales des secteurs intéressés. Il s'agit notamment des trois branches d'activité suivantes : filatures de coton; industrie du caoutchouc, construction navale et réparation de navires.

##### CECA

"RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 1964", CECA, Haute Autorité n° 10 - 3663/2/65/1, publié en français, allemand, italien et néerlandais.

Ce rapport financier se réfère à l'année 1964 qui représente la 12<sup>e</sup> année d'activité financière de la Haute Autorité. Ainsi qu'il apparaît dans les chapitres du rapport, l'année couverte par celui-ci peut être caractérisée par ce qui suit : le taux de prélèvement, qui était de 0,20 % en 1963, a été maintenu à ce niveau; comme en 1963, les différents emprunts ont été

contractés exclusivement en Europe; les emprunts contractés et les prêts accordés ont, au cours de 1964, atteint 128 millions et 131 millions d'unités de compte respectivement.

Les opérations réalisées en 1964 ont porté le montant des emprunts émis ou contractés depuis 1954 par la Haute Autorité à 505 millions d'unités de compte, tandis que l'ensemble des prêts et garanties accordées par l'institution pendant la même période a atteint la somme de 625 millions d'UC.

"PROBLEMES ET METHODES DE MESURE DE LA PRODUCTIVITE DANS LES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE" - Collection économie du travail - publié en français, allemand, italien et néerlandais.

#### OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"SALAIRES CECA 1963" Statistiques sociales n° 2/1965 - deux éditions bilingues français-allemand et italien-néerlandais.

Cette publication a pour but de diffuser les résultats définitifs de l'enquête sur les salaires des ouvriers de la CECA relatifs à l'année 1963. Le plan suit le schéma traditionnel qui prévoit : une première partie consacrée à l'examen des dépenses en salaires et charges patronales afférentes; une deuxième partie comportant l'étude des revenus moyens perçus par les ouvriers; et en annexe une série de tableaux rassemblant les données détaillées.

"LES SALAIRES NOMINAUX DANS LES MINES DE HOUILLE ET DANS LA SIDERURGIE COMPARES AVEC CEUX DES AUTRES INDUSTRIES (1953-1963)" Statistiques sociales n° 1/65 - publiées en français, allemand, italien et néerlandais.

Cette étude se situe dans le cadre de la mise à jour systématique d'une étude sur les salaires nominaux dans les industries de la CECA, comparés à ceux qui sont versés dans les autres industries, publiés pour la première fois en 1957, et, depuis lors, chaque année.

"COUTS DE LA MAIN-D'OEUVRE CEE 1963" Statistiques sociales, supplément 1965 - publiées en français, allemand, italien et néerlandais.

L'Office statistique des Communautés européennes a tenu à présenter dès qu'ils ont été disponibles, les premiers résultats de la cinquième enquête sur les salaires dans les industries de la CEE. Les données préliminaires contenues dans cette note seront ultérieurement complétées par une publication détaillées qui paraîtra dans la série "Statistiques sociales".

## SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en français : - La politique sociale de la CECA (n° 32)  
- L'agriculture dans la Communauté européenne (pochette)
- en allemand : - Die Landwirtschaft in der Europäischen Gemeinschaft  
(pochette)
- en italien : - La Comunità europea 1950-1965  
- L'agricoltura nella Comunità europea (pochette)
- en néerlandais : - De landbouw in de Europese Gemeenschap (pochette)

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au Service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi) à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

---

### A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES, AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMÉES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FAÇON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

NDLR

---

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

4003/1/1968/5